

**FERMACELL PRESENTE LA PREMIERE PLAQUE A BASE DE PLATRE
AUTORISEE COMME PANNEAU DE CONTREVENTEMENT
DE BATIMENT A OSSATURE BOIS**

FERMACELL, le spécialiste des solutions innovantes en construction sèche, est le premier industriel à obtenir une justification française établissant que sa plaque de gypse renforcé par fibres de cellulose peut être utilisée en voile de contreventement de bâtiment à ossature bois.

Cette nouvelle application de la plaque FERMACELL, qui bénéficiait déjà de l'Agrément Technique Européen, est aujourd'hui couverte par le Document Technique d'Application « Paroi de mur FERMACELL » AT 2/06-1200 délivré par le CSTB et effectif à compter d'octobre 2006. La plaque FERMACELL peut donc, dès maintenant, être employée comme élément structural des murs des bâtiments à ossature bois.

Le fabricant se positionne ainsi comme un acteur incontournable de la filière bois et renforce sa présence dans le domaine de la construction saine. Pour lui, la construction bois constitue un vecteur de développement important pour la plaque FERMACELL qui a été, dès l'origine, adoptée par des menuisiers ou charpentiers pour sa similitude de mise en oeuvre avec des panneaux de bois (agrafage, clouage...) et surtout ses performances mécaniques en voile travaillant. Universelle, la plaque FERMACELL permet de réaliser, avec un seul produit, toutes les parties d'un bâtiment sur ossature. Après les cloisons, doublages, plafonds et chapes sèches, FERMACELL ajoute ainsi une nouvelle solution saine pour fiabiliser les performances et la qualité de l'habitat.

LA PREMIERE PLAQUE A BASE DE PLATRE CERTIFIEE POUR LE CONTREVENTEMENT

Par définition, le contreventement est l'ensemble des éléments qui s'opposent aux déformations de l'ossature.

Le Document Technique d'Application délivré par le CSTB certifie que, fixée directement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ossature bois, voire sur chaque face, la plaque FERMACELL peut être utilisée en voile travaillant de contreventement, et contribue efficacement à la reprise des efforts de résistance de la structure aux déformations.

Les efforts de contreventement repris par la plaque FERMACELL concernent les forces qui s'exercent parallèlement au plan du mur considéré. Le calcul de ces efforts de reprise s'effectue sur la base d'hypothèses données dans le Document Technique d'Application, ainsi que sur des données techniques décrites dans la norme européenne EN 1995-1-1 (Eurocode 5) définissant la conception et les calculs des structures en bois.

FERMACELL, PARTENAIRE IDEAL DE LA CONSTRUCTION BOIS

La justification du CSTB concernant l'emploi de la plaque FERMACELL en voile de contreventement vient confirmer la place de FERMACELL comme acteur majeur de la construction bois.

Appliquée sur la face intérieure des pans de bois, la plaque FERMACELL retrouve en effet son rôle traditionnel de parement intérieur. Classée M0, incombustible, elle constitue un gage de sécurité indispensable dans ce type de bâtiment. Sans émanation d'aucune sorte (sans colle au formol notamment), elle est le partenaire idéal du « construire sain ». La technique à joint collé, exclusivité FERMACELL, garantit une tenue renforcée des joints et liaisons du parement. Les plaques peuvent également être clouées ou agrafées à l'aide d'outils pneumatiques, ce qui constitue un gain de temps appréciable pour les menuisiers et les charpentiers. Enfin, elles sont disponibles dans de grandes dimensions (jusqu'à 6 x 2,54 m) et simplifient ainsi le travail de préfabrication en atelier.

UNE MISE EN ŒUVRE RIGoureuse

Pour être utilisée comme contreventement dans les constructions à ossature bois, la plaque FERMACELL doit être mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU 31.2 – Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois.

Elle doit en outre respecter les prescriptions de pose données dans l'Avis formulé par le CSTB et notamment celles liées, en phase chantier, à la protection à l'eau ou à toute humidité excessive des plaques FERMACELL.

Contact presse FERMACELL : CABINET VERLEY

Virginie ADAM et Christophe DUPREZ

3 bis, rue de l'Aigle – BP 89 - 92254 La Garenne-Colombes Cedex

Tél. : 01.47.60.22.62 – Fax : 01.47.81.38.68

Courriels : v.adam.cabinetverley@orange.fr ou christophe.cabinetverley@orange.fr